

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 février 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 février 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Conformément à la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre datée du 29 janvier 2018 par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, M. Jens Stoltenberg, transmet le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**



Annexe

En application du paragraphe 20 de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, je vous adresse ci-joint le rapport trimestriel sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017 (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Jens **Stoltenberg**

Pièce jointe

Rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité et porte sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) pendant la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017.
2. Au 31 décembre 2017, l'effectif total des soldats de la KFOR déployés sur le théâtre des opérations s'élevait à environ 4 100 hommes, dont 21 provenaient de pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et huit de pays non membres de l'OTAN fournissant des contingents à cette mission.
3. Au cours de la période considérée, aucun problème de sécurité majeur n'a été signalé et la KFOR n'a pas eu à intervenir.

Point sur la situation en matière de sécurité et sur les opérations menées

4. Au cours de la période considérée, il n'y a eu aucun changement majeur concernant les conditions générales de sécurité au Kosovo qui sont restées stables mais précaires. Aucun problème majeur n'est venu troubler la sûreté et la sécurité ni perturber la liberté de circulation.
5. Pendant la période considérée, la KFOR a conduit les opérations prévues par son mandat dans la zone d'opérations et les détachements mixtes régionaux sont restés en contact étroit avec la population. Comme prévu dans la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, la KFOR a contribué, en soutien de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, au bon déroulement des élections locales, organisées le 22 octobre et le 19 novembre 2017. Pour ce faire, elle a mené davantage de patrouilles autour des principaux bureaux de vote pour pouvoir intervenir en cas de problème de sécurité. Aucune irrégularité notable ni aucun problème majeur n'a été signalé.
6. La KFOR continue de coopérer étroitement avec le Service de police du Kosovo et la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO). À titre d'exemple, la KFOR dirige l'exercice « Silver Sabre », conduit deux fois par an, la dernière fois en octobre 2017 à proximité des camps de la KFOR à Pristina, aux côtés d'autres forces de sécurité présentes au Kosovo, à savoir EULEX KOSOVO, la Force de sécurité du Kosovo, le Service de police du Kosovo et l'agence de gestion des situations d'urgence. Cet exercice avait essentiellement pour but d'assurer l'interopérabilité des participants dans le cadre de la planification et de l'exécution des opérations de gestion des troubles civils et de secours d'urgence.
7. En novembre 2017, dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour maintenir un dispositif de forces efficace dans l'ensemble des zones sensibles et pouvoir réagir immédiatement en cas de besoin, la KFOR a organisé des manœuvres opérationnelles dans le cadre de son cycle de formation normal, de manière à vérifier l'état de préparation des forces de réserve opérationnelle.

Résumé

8. La KFOR continue de contribuer au maintien d'un climat de sécurité et de sûreté, et de garantir la liberté de circulation, dans le cadre de l'action globale menée par la communauté internationale. Au niveau tactique, la coordination étroite entre la KFOR (troisième intervenant), EULEX KOSOVO et le Service de police du Kosovo demeure très efficace.